

imposait un droit de 3 c. par boisseau sur le blé. Ce droit n'avait pas la protection pour objet, mais il devait contribuer à l'acquittement des frais de la guerre du Sud africain. Le Gouvernement canadien demandait que le blé de notre pays fût exempt de cet impôt. Au lieu de demander à l'Angleterre de grever les denrées alimentaires, au profit du Canada, notre gouvernement voulait que le peuple anglais fût exonéré d'une taxe sur les denrées alimentaires, du moins pour ce qui se rapportait aux denrées importées du Canada. Il est bien clair, par conséquent, que cette façon d'agir différerait absolument de ce qu'a fait le premier ministre du Canada, l'automne dernier.

(L'adresse est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à 3 heures du soir, le mercredi, 25 mars.

Présidence de l'honorable PIERRE-EDOUARD BLONDIN.

Séance du mercredi, 25 mars 1931.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, avec son Président au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

OBLIGATIONS EXEMPTES D'IMPOT

INTERPELLATION

L'honorable M. HUGHES demande au Gouvernement:

1. Quel a été le montant des obligations exemptes d'impôt émises pendant la guerre?
2. Quel montant de ces obligations est encore impayé, et quel en est le nombre de détenteurs?
3. A quel date ces obligations arriveront-elles à échéance?

L'honorable M. WILLOUGHBY: La réponse à l'interpellation de l'honorable sénateur est comme suit:

1. \$1,382,066,550.
- 2 et 3.

| Date de l'échéance | Montant impayé |
|------------------------------|-------------------|
| 1 octobre 1931.. | \$ 52,929,600 |
| 1 novembre 1933.. | 446,659,950 |
| 1 mars 1937.. | 90,166,900 |
| 1 décembre 1937.. | 236,299,800 |
| | \$ 826,056,250 |
| Obligations échues.. | 269,450 |
| | \$ 826,325,700 |

Le nombre des détenteurs n'est pas connu.
L'hon. M. LEWIS.

EXTINCTION DES TITRES INDIENS

DEMANDE DE DOCUMENT

L'honorable M. HUGHES demande un rapport indiquant:

Combien a coûté jusqu'à date l'extinction des titres indiens dans les diverses provinces où ces titres ont été éteints? Quelle est la somme annuellement payée aux Indiens du fait de cette extinction, et quelle sera la durée de ces paiements?

La motion est adoptée.

LOI POUR REMEDIER AU CHOMAGE, 1930.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU DOMINION

L'honorable M. ROBERTSON: Honorables collègues, je dépose sur la table du greffier un rapport faisant suite à la loi adoptée durant la courte session de l'automne dernier. On a cru que ce rapport que la loi demande de déposer dans les quinze premiers jours de la présente session, intéresserait tous les membres des deux chambres; et, en conséquence, chaque sénateur et chaque député en recevra un exemplaire par la poste aujourd'hui. Ce rapport est une source abondante de renseignements au sujet de l'administration des sommes votées pour remédier au chômage en coopération avec les autorités municipales et provinciales et indique les provinces où l'argent a été dépensé, le pourcentage du coût des travaux payé par les municipalités, les provinces, et le Dominion, et donne beaucoup d'autres détails concernant la façon dont la loi a été appliquée. L'annexe du rapport contient les copies des ententes conclues avec les différents gouvernements provinciaux. Si quelqu'honorable sénateur désire d'autres renseignements, il nous fera plaisir de les lui procurer.

Le Sénat s'ajourne jusqu'au lundi, 30 mars, à quatre heures de l'après-midi.

Présidence de l'honorable PIERRE-EDOUARD BLONDIN.

Séance du lundi, 30 mars 1931.

Le Sénat se réunit à quatre heures de l'après-midi, avec son Président au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

AVANCES ET PRETS A LA COMMISSION DU DISTRICT FEDERAL

DEMANDE DE DOCUMENTS

L'honorable M. HARMER propose:

Qu'il émane un ordre de la Chambre pour la production d'un document faisant connaître: